

18 février 2021

Vélib' Métropole s'adapte à la révolution des usages

Réunis en comité syndical jeudi 18 février, les élus du Syndicat Autolib' Velib' Métropole (SAVM) ont débattu des orientations budgétaires pour 2021 et notamment de l'avenant sur le marché Velib', qui introduit un dispositif transitoire sur trois ans avec l'opérateur afin d'accompagner la révolution des usages en faveur du vélo électrique.

Maîtrise des contributions des collectivités avec des budgets stables voire en baisse pour 2021

S'agissant d'Autolib', le contentieux introduit suite à la résiliation de la délégation de service public par la société Autolib' (groupe Bolloré) en septembre 2019, est toujours en instruction. Les orientations budgétaires pour 2021 du budget principal prévoient une légère baisse de la contribution des collectivités adhérentes à la compétence principale du Syndicat grâce à une bonne maîtrise des dépenses prévues.

Pour Velib' Métropole, les orientations pour 2021 de la régie Velib' s'inscrivent dans la continuité en termes de dépenses, tenant compte de la traditionnelle évolution annuelle des coûts et de la poursuite d'un suivi au plus juste des frais de fonctionnement. Les orientations 2021 intègrent par ailleurs les 100 nouvelles stations commandées fin 2020 grâce au soutien financier renouvelé de la Métropole du Grand Paris, et prévoient une stabilité du niveau des contributions des collectivités adhérentes à Velib' à hauteur de celles de 2020.

Révolution des usages : accompagner la transition pour développer le service Velib' Métropole

En 2020, malgré la crise sanitaire et les mesures de limitation des déplacements, Velib' Métropole a assuré la continuité du service, et a enregistré jusqu'à 420 000 abonnés et des journées à plus de 215 000 courses. Ces bons résultats se sont accompagnés d'une évolution structurelle des comportements des usagers et particulièrement une utilisation intensive des vélos à assistance électrique par rapport à celle des vélos mécaniques.

Depuis novembre 2019 et sans discontinuité depuis, les Velib' électriques ont supplanté les Velib' mécaniques en part relative des courses, alors qu'ils représentent 35% des vélos disponibles. Plus de 59 % des 118 millions de kilomètres parcourus en 2020 ont été effectués en électrique.

Actant cette révolution des usages, les élus du SAVM ont d'ores et déjà voté fin 2020 l'augmentation du nombre de vélos à assistance électrique, portant leur proportion à 40 % des vélos mis à disposition des métropolitains.

En parallèle, un avenant au contrat de marché public a été présenté aux élus réunis en comité syndical le 18 février. Il comprend un dispositif temporaire sur trois ans calculé selon la répartition des trajets constatés entre vélo mécanique et vélo électrique pour accompagner cette transition, avec un impact financier plafonné au maximum à 6 M€/an.

L'avenant impose également à l'opérateur un renforcement significatif des obligations sociales de l'opérateur en termes d'insertion. Il ouvre aussi la possibilité d'obtention par l'opérateur de Certificats d'économie d'énergie (CEE) et fixe des prix nouveaux sur des prestations marginales sur les vélos-stations.

Le Comité des usagers Velib' Métropole, lieu de dialogue direct entre les élus et les usagers

Le 16 février dernier, 30 abonnés répartis paritairement et représentatifs du service en termes d'abonnements et d'origine géographique (Paris / Métropole) ont été tirés au sort devant huissier pour un mandat est de 2 ans. Créé en 2018, le comité des usagers Velib' est le lieu d'un dialogue direct entre élus et usagers du service.

Par leurs retours d'expérience, leur connaissance du service et leur implication par le biais d'ateliers thématiques, de tests en avant-première, les membres du comité des usagers participent de la démarche d'amélioration continue du service Velib' Métropole.